

## FUTUR VOLÉ

### Conflits et exploitation forestière au cœur des forêts congolaises Le cas Danzer

#### 1. Introduction

L'industrie forestière de République Démocratique du Congo continue à défrayer la chronique tant l'emploi de la force et les atteintes aux droits de l'homme y sont monnaie courante pour décourager les populations locales de réclamer ce qui leur revient de plein droit ! Danzer<sup>1</sup> est en effet à nouveau impliqué, pour avoir transporté et payé le commando des « forces de sécurité », dans une opération de représailles contre les villageois d'une communauté forestière locale.

Le 2 mai 2011, des membres de la communauté forestière de Yalisika, habitant le village de Bosanga dans le territoire de Bumba (Province de l'Équateur), ont en effet été victimes de violences de la part d'un groupe de policiers et militaires. Des femmes et jeunes filles ont été violées, plusieurs villageois tabassés, de nombreux biens détruits et 16 personnes arrêtées. L'une des victimes est décédée dans la nuit du 2 au 3 mai. Ces villageois n'ont pas seulement eu à subir les assauts des forces de l'armée et de la police, mais également ceux d'un membre du personnel de Danzer qui aurait roulé sur leurs maigres possessions avec un camion de l'entreprise. Plus tard, en route vers la prison, le véhicule de Danzer a fait une halte sur le chantier de l'entreprise où le chef de chantier a été vu en train de payer les forces de « sécurité ». Ce n'est pas la première fois qu'une intervention militaire fait suite à des manifestations de villageois à l'encontre de la société forestière Danzer en RDC. Ces manifestations sont généralement conduites dans le seul but de dénoncer l'incapacité de l'entreprise à respecter ses promesses quant à la fourniture d'infrastructures sociales élémentaires en échange de son exploitation des ressources forestières.

Les multiples méfaits de Danzer en RDC ont été abondamment documentés par Greenpeace et d'autres organisations ces dernières années<sup>2</sup>. Le cas de la communauté de Yalisika relaté ici s'appuie sur une mission d'enquête conduite par les équipes de Greenpeace dans la région de Bumba en collaboration avec des membres du Réseau Ressources Naturelles (RRN) – une ONG congolaise- collectant des témoignages et déclarations auprès de différentes sources.

Si la violence est la norme plutôt que l'exception dans les pratiques de l'industrie forestière en RDC, il faut reconnaître qu'en l'espèce, le déferlement de violence qui s'est abattu sur la communauté de Yalisika a été exceptionnel. Cet incident gravissime est également emblématique dans la mesure où la communauté a, cette fois, osé intenter des poursuites judiciaires en RDC. Le 31 août, le cabinet d'avocats représentant les victimes de Yalisika tenait une conférence de presse à Kinshasa au cours de laquelle il indiquait avoir déposé une plainte au nom de ses clients contre les auteurs présumés des crimes perpétrés le 2 mai – au nombre desquels un employé de Danzer – pour viol, tentative de viol, coups et blessures ayant entraîné la mort de Monsieur Moluma Tuka, destruction de biens meubles dans quelques maisons, torture à l'endroit des victimes de l'arrestation arbitraire et incitations des militaires à commettre des actes contraires à la loi.

Ce dépôt de plainte manifeste un courage exceptionnel quand on sait les représailles qui sont si souvent exercées dès qu'une communauté locale cherche simplement à faire valoir ses droits.

L'avocat de la communauté a déjà reçu deux appels anonymes lui enjoignant de « laisser tomber les poursuites ».

Depuis quelques semaines, la direction de Danzer a adopté une attitude plus « conciliante » pour tenter de convaincre les victimes de « passer l'éponge » et a fait pression pour obtenir un règlement à l'amiable.

Greenpeace souhaite naturellement que justice soit faite et recommande pour cela que cette procédure judiciaire soit suivie par une organisation indépendante et fasse l'objet de rapports réguliers destinés au gouvernement, à la communauté internationale des bailleurs de fonds et à la société civile, tant au niveau local, que national et international.

#### Le groupe Danzer en RDC

Le groupe allemand basé en Suisse, qui se présente comme le premier producteur mondial de bois de placage décoratif, est également l'un des premiers producteurs et négociant de bois. Sa filiale Siforco (Société Industrielle et Forestière du Congo) est la deuxième société d'exploitation forestière de RDC, forte de titres d'exploitation couvrant plus de deux millions d'hectares. Danzer a débuté l'exploitation dans la région de Bosanga en 1993 et a conclu un « Cahier des Charges » avec les représentants des communautés en janvier 2005.

Depuis l'année dernière, Danzer est même le premier exploitant en RDC titulaire de la certification « Gestion forestière – Bois contrôlé » du FSC (Forest Stewardship Council). Début novembre 2011, Greenpeace a adressé au FSC une plainte officielle au titre de la politique d'association du label, exigeant que ce dernier se dissocie du groupe Danzer et révoque tous ses certificats actuels.

## 2. Les événements de Yalisika et la responsabilité de Danzer

Au petit matin du 2 mai 2011, quelque 60 militaires et policiers<sup>3</sup> sont déployés à Bosanga, dans le groupement Yalisika<sup>4</sup>. Les témoignages recueillis lors des investigations menées par Greenpeace et RRN démontrent qu'ils ont :

- battu Frédéric Moloma Tuka (né en 1952), mort le même jour, vraisemblablement des suites de ses blessures ;
- violé et tenté de violer plusieurs femmes et jeunes filles ;
- passé à tabac de nombreuses personnes, dont un homme âgé, laissant au moins deux victimes dans un état sérieux ;
- pénétré dans les maisons des villageois dont ils ont systématiquement emporté et détruit les biens ;
- incendié une maison ;
- arrêté arbitrairement 16 villageois, dont un infirmier, la personne la plus à même de porter assistance aux victimes ;

et qu'un employé de Danzer :

- a détruit des biens pris aux villageois en les écrasant avec un camion-benne appartenant au groupe Danzer.

### ***L'implication du Groupe Danzer***

- Les responsables de ces crimes ont été transportés à Bosanga dans un camion-benne et une Jeep appartenant à Danzer.
- Le camion-benne était conduit par un employé de Danzer.
- Le même camion-benne a également été utilisé pour convoier les personnes arrêtées à la prison de Bumba.<sup>5</sup>
- Lors du trajet vers Bumba, le camion-benne de Danzer transportant les prisonniers a fait halte sur le site de Danzer à Engengele où le chef de chantier, Klaus Hansen, a été vu en train de monter à bord pour voir les personnes arrêtées.
- Lors de cet arrêt à Engengele, Klaus Hansen a également payé les militaires et policiers accompagnants les prisonniers.
- Le 30 avril, Danzer avait hébergé une réunion du comité de sécurité territorial au cours de laquelle avait été prise la décision de déployer des effectifs policiers et militaires à Bosanga. Connaissant la gravité de précédents incidents similaires, Danzer ne pouvait ignorer que des violences résulteraient très probablement de cette décision.

## 3. Chronologie des violences

Danzer a débuté l'exploitation dans la région de Bosanga en 1993 et a signé un « Cahier des Charges » avec les représentants des communautés en janvier 2005. Ces contrats sont désormais une obligation légale, et constituent en pratique le seul « bénéfice » octroyé aux communautés locales lorsqu'un exploitant forestier a jeté son dévolu sur leur territoire. Les membres du groupement de Yalisika, où se situe le village de Bosanga, devaient à ce titre bénéficier d'une école et d'un poste de santé, ainsi que quelques autres objets, dont dix ballons de football – à se partager entre villages...

En 2009, la communauté n'a toujours pas bénéficié ni d'école, ni de centre de santé. Le Groupe Danzer trouvait bon de s'excuser en invoquant la « crise financière et économique mondiale » et les « les rébellions

qui ont sévi dans le pays durant les années antérieures » tout en annonçant un nouveau calendrier de livraison des infrastructures promises.

À trois occasions au moins (en janvier, mars et avril 2011), les communautés de la région de Bosanga, exaspérées par l'immobilisme de Danzer, ont brièvement bloqué les activités d'exploitation forestière. Les villageois de Yanzela, Libute et Auma se sont ainsi opposés directement aux employés de l'entreprise, s'emparant de biens dans certains cas. Aucune personne blessée ne fut rapportée.

#### Avril 2011

Le 20 avril, des villageois saisissaient un équipement radio, un panneau solaire et quelques batteries, contre remise d'un reçu, contresigné par un employé de Danzer. Klaus Hansen, Chef de chantier de Danzer dans la région de Bumba, déposait immédiatement une plainte pénale à l'encontre des membres de la communauté. Dans cette plainte, datée et tamponnée « pour réception conforme » au 20 avril, il se réfère à un incident qui se serait produit le 21 avril, et au cours duquel un employé de Danzer aurait été menacé par les habitants de Yalisika. L'employé mentionné témoignera ultérieurement que ceci n'est jamais arrivé. Dans sa plainte, Klaus Hansen accuse également les villageois de Yalisika de la confiscation de 6 000 *mètres cubes* de fuel. Il semble en l'espèce qu'il veuille dire 60 *litres* et se réfère vraisemblablement à un incident différent impliquant d'autres villageois. En plus de sa citation pour son implication dans les crimes commis à Yalisika le 2 mai, Klaus Hansen est également poursuivi pour « diffamation » et « faux en écriture et son usage ».

Il semble que Danzer ait finalement tenté de retirer la plainte déposée à la hâte en avril 2011 – avant de découvrir que le parquet de Grande Instance de Lisala l'avait déjà classée sans suite, pour « faits non établis ».

Il paraît que la première demande du groupe Danzer d'intervention des autorités locales à Bosanga coïncide avec le dépôt de plainte de Klaus Hansen en avril. La police s'est en effet rendue à Yalisika peu de temps après. Le 29 avril, Danzer faisait venir de Kinshasa le chef du groupement de Yalisika, Maurice Ambena Zaingali. Lors de son passage à Bumba, avant de se rendre à Bosanga, il semble que ce dernier ait rencontré au moins trois officiels de l'administration et de la sécurité locale. Le 30 avril, Il promettait à Klaus Hansen que tous les matériels saisis seraient restitués avant le 2 mai. Il prétend également que Klaus Hansen lui aurait fourni 15 litres de fuel pour la poursuite de son voyage vers Bosanga.

**Le 30 avril, Danzer hébergeait une réunion du comité de sécurité territorial sur son site de Kpengbe au cours de laquelle fut prise la décision de déployer à Bosanga des forces militaires et policières. Des membres du comité de sécurité furent transportés à la réunion au frais de Danzer.** Que ce soit dans ses abondantes communications privées<sup>9</sup> ou dans ses très rares interventions publiques sur les atrocités commises le 2 mai, Danzer n'a jamais mentionné cette réunion.

#### Mai 2011

Peu après son arrivée à Bosanga le 1<sup>er</sup> mai, Maurice Ambena Zaingali, chef du groupement de Yalisika, présidait un conseil de village au cours duquel il était décidé que la communauté restituerait tous les objets saisis le 20 avril.

À environ 3h00 du matin le 2 mai, quelque 60 militaires et policiers arrivaient à Bosanga, **à bord d'un camion-benne conduit par un employé de Danzer.** Maurice Ambena Zaingali était alors arrêté et ramené à Bumba avec le Colonel Koyo, **dans une Jeep de Danzer.** Peu après, les policiers et militaires violaient plusieurs femmes et jeunes filles et tentaient de violer au moins une autre femme. De nombreux villageois étaient passés à tabac, y compris des personnes âgées. Frédéric Moloma, molesté sous les yeux de son fils – qui parvint à échapper à ses agresseurs – était finalement abandonné devant sa maison, les bras entravés et dans l'incapacité de se relever.

Après l'arrestation de Maurice Ambena Zaingali, quinze autres arrestations arbitraires eurent lieu – dont au moins deux mineurs. Il semble qu'aucune des personnes arrêtées ne figurait parmi celles accusées par Klaus Hansen dans sa plainte d'avril relative à la saisie de biens appartenant à Danzer. Les forces militaires et policières passèrent de maison en maison pour saisir les biens des villageois, qui furent ensuite entassés, puis **écrasés par l'employé de Danzer au volant du camion-benne de l'entreprise.** Une maison fut entièrement incendiée. L'expédition punitive durera toute la matinée.

**Les villageois arrêtés – dont certains seulement vêtus de leurs sous-vêtements – ont été embarqués dans le camion-benne de Danzer et transportés à la prison de Bumba. Sur le trajet, le camion a fait halte sur le site Danzer à Engengele où selon des témoins, Klaus Hansen est monté à bord pour voir les personnes arrêtées. Klaus Hansen a également payé à cette occasion les policiers et militaires escortant les prisonniers.**

Après le départ des policiers et militaires, Frédéric Moloma Tuka a été transporté sur une civière par son fils et le chef de village au dispensaire de Mangbokpalé. Dès leur arrivée, ils apprenaient que l'infirmier avait été

arrêté et retournaient alors à Bosanga. Frédéric Moloma Tuka serait mort dans la nuit du 2 mai ; il a été enterré le lendemain dans le village.

Le 6 mai, les 15 détenus seront relâchés sur ordre du Procureur général près la Cour d'Appel de Mbandaka – certains toujours en simples sous-vêtements et dépourvus d'argent. À aucun moment les prisonniers n'ont pu voir de procès-verbal ou autre document indiquant les raisons de leur arrestation.

Danzer a pris en charge les coûts d'examen ou d'assistance médicale de neuf victimes. Ces soins de santé prodigués à Bumba auraient coûté à l'entreprise entre 62 000 et 90 000 FC (soit entre 68 et 99 \$).

*« Les communautés locales du groupement Yalisika (...) exigent que justice soit faite au regard des exactions : décès, viols, traitements dégradants et inhumains, destructions méchantes, dont elles avaient été victimes (...) Pour ce faire, elles informent tant l'opinion nationale qu'internationale qu'une plainte vient d'être déposée (...) pour que la loi s'applique dans toute sa rigueur... »*

*- Communiqué de presse de l'avocat de la communauté de Yalisika. John Biselele Tshikele.*

*“Selon l'avocat, le groupement traduit la société Siforco en justice pour la simple raison qu'en date du 2 mai 2011, il y a eu une expédition des forces de l'ordre contre la population. Cette expédition a donné lieu à des viols, tentatives de viol, coups et blessures ayant entraîné la mort de Muloma Tuka, destruction de biens meubles dans quelques maisons, torture à l'endroit des victimes de l'arrestation arbitraire et incitation des militaires à commettre des actes contraires à la loi.”*

*- Jeudi 1er Septembre 2011. Le phare online <sup>7</sup>*

## Juin 2011

### **Huit semaines après l'implication de Danzer dans les atrocités commises à Bosanga, l'entreprise publiait enfin une « déclaration » sur son site Web.**

Le 16 juin, Greenpeace International révélait dans un communiqué de presse les premiers éléments de la mission d'enquête conduite par Greenpeace et RRN à Bumba and Bosanga.<sup>8</sup>

Le 17 juin, Radio Okapi (station de radio congolaise créée en partenariat avec les Nations- Unies) rapportait qu'aucune des personnes ayant perpétré les crimes du 2 mai (rapportés le 5 mai par cette même radio) n'avait encore été interpellée.<sup>9</sup>

Le 28 juin – soit huit semaines après l'implication de Danzer dans les atrocités commises à Bosanga – l'entreprise publiait enfin une « déclaration » sur son site Web.<sup>10</sup>

Le 29 juin, une délégation de Danzer conduite par Dieter Haag, administrateur directeur-général de Siforco, se rendit à Bosanga. Les villageois firent savoir à Dieter Haag que cette visite était inopportune en période de deuil.

## Juillet 2011

Au cours de la première semaine de juillet, des habitants d'Auma, une communauté proche de Yalisika, saisissaient des biens appartenant au groupe Danzer. Plusieurs personnes auraient été arrêtées.

Mi-juillet, des habitants de Yambenga, un village proche du chantier de Danzer à Engengele, auraient également bloqué des engins d'exploitation forestière.

## Août 2011

Le 28 août, Danzer aurait à nouveau autorisé l'emprunt de ses véhicules par des autorités publiques pour procéder à des arrestations, cette fois à Auma, en relation avec les incidents qui s'y étaient déroulés en juillet.

Le 31 août, le cabinet d'avocats représentant les victimes de Yalisika tenait une conférence de presse à Kinshasa au cours de laquelle il annonçait avoir déposé une plainte pénale au nom de ses clients à l'encontre des auteurs présumés des crimes du 2 mai – dont Klaus Hansen – pour viol, tentative de viol, coups et blessures ayant entraîné la mort de Monsieur Moluma Tuka, destruction de biens meubles dans quelques maisons, torture à l'endroit des victimes de l'arrestation arbitraire et incitations des militaires à commettre des actes contraires à la loi.

Ce dépôt de plainte témoigne d'un courage extraordinaire compte tenu des fortes probabilités de représailles. Au cours des semaines suivant le 2 mai, l'avocat de la communauté recevait des appels anonymes l'incitant à abandonner les poursuites.

*« Par rapport à ces actes, le cabinet Lutumba wa Lutumba a fustigé le trafic d'influence exercé par la Siforco qui a, en plus, fourni la logistique pour mener les opérations punitives contre les populations sans moyens de défense. Et ce parce qu'elles voulaient le rappeler à l'ordre face aux engagements à leur égard. »*

*- lepotentiel.com<sup>11</sup>, 1<sup>er</sup> septembre 2011*

## Octobre 2011

Début octobre, la direction de Danzer a adopté une attitude plus « conciliante » pour tenter de convaincre les victimes de Yalisika de « passer l'éponge » et a fait pression pour obtenir un règlement à l'amiable.

Il y a de fortes indications montrant que les membres de la communauté ne sont pas en faveur d'une telle résolution et préféreraient continuer les poursuites.

**Début octobre, la direction de Danzer a adopté une attitude plus « conciliante » pour tenter de convaincre les victimes de Yalisika de « passer l'éponge »**

### 4. Danzer: une tradition bien établie de violence et de pratiques inacceptables

Le groupe Danzer continue à se targuer de ses « valeurs » et « engagements » en faveur d'une « gestion responsable » tout en se comportant à l'inverse au cœur des zones forestières reculées de RDC.

*« Nous nous engageons à répondre factuellement et avec diligence aux préoccupations de nos collaborateurs et des communautés locales. »*

*- Groupe Danzer. Politique environnementale<sup>12</sup>  
[Traduction Greenpeace]*

Les pratiques « éthiques » controversées et le recours à la violence du groupe Danzer en Afrique et plus particulièrement en RDC ont été amplement documentés ces dernières années tant par Greenpeace que par d'autres organisations<sup>13</sup>.

L'implication de Danzer dans le commerce de bois lié à des conflits sanglants, bois de sang – ou « *conflict timber* » – notamment lors des guerres civiles au Liberia et en RDC au début des années 2000, a été abondamment commentée dans diverses publications<sup>14</sup>.

Au cours de la deuxième guerre civile de RDC, les permis d'exploitation du groupe Danzer dans la Province de l'Équateur ont été occupés par les rebelles du MLC (Mouvement de Libération du Congo) dirigés par Jean-Pierre Bemba, actuellement poursuivi devant la Cour Pénale Internationale de La Haye pour deux chefs d'accusation de crimes contre l'humanité et trois de crimes de guerre.<sup>15</sup> En 2007, le groupe Danzer reconnaissait que, bien que n'ayant jamais effectué de paiements « directs » au MLC, il avait bien rétribué, entre juillet 2002 et décembre 2003, ce qu'il qualifie d'« agences administratives locales »<sup>16</sup>; selon l'un des meilleurs experts de la RDC, certaines de ces agences « auraient probablement servi de source de financement pour les rebelles »<sup>17</sup>...

Il est très clair que lors de la réunion du comité de sécurité des autorités locales tenue sur son site le 30 avril aux fins de planifier l'intervention à Bosanga, Danzer ne pouvait ignorer la forte probabilité de violences compte tenu de la multiplicité d'incidents similaires impliquant tant Danzer que ses concurrents.

### **Quelques exemples du lourd passif de Danzer :**

#### **Les opérations d'exploitation forestière de DANZER en RDC sont marquées sous le sceau d'une longue liste de conflits sociaux avec les communautés locales – suivies dans plusieurs cas d'une violente répression policière.**

Greenpeace a rapporté la plupart de ces incidents dans diverses publications<sup>18</sup> dont les plus emblématiques sont les suivants :

- En février 2010 à Yaewonge (une autre communauté de la région de Bosanga), le groupe Danzer faisait appel aux autorités locales pour « s'occuper » de villageois bloquant ses grumiers<sup>19</sup>. De nombreuses personnes furent à cette occasion battues, arrêtées et incarcérées dans des conditions dégradantes<sup>20</sup>. Comme à Bosanga, des unités militaires et de la Police Nationale furent impliquées dans ces exactions.
- Dans un document interne du 29 mars 2007, Danzer relate un incident survenu à Mba (toujours dans le voisinage de Bosanga) où des villageois auraient temporairement séquestré plusieurs employés et revient sur les violences et arrestations ayant eu lieu à cette occasion sur des individus « habitués à exercer des pressions ». Ces manifestants protestaient simplement contre la promesse non-tenue par l'entreprise de construire une école.<sup>21</sup>

#### **DANZER ne pouvait ignorer des exactions similaires impliquant ses concurrents dans l'industrie forestière de RDC ni les injonctions de Greenpeace à mettre un terme au recours à la violence.**

Les violences les plus extrêmes liées à l'exploitation forestière commises avant celle de Yalisika dans la province d'Équateur ont eu lieu en 2006 dans le village de Mbelo<sup>22</sup>, où les habitants se plaignaient d'un concurrent de Danzer, en l'espèce la Société de Développement Forestier (Sodefor), aujourd'hui filiale à 100 % d'une société basée au Liechtenstein (NST). En mars 2006, alors que les habitants de Mbelo (Équateur) manifestaient pour protester contre ce qu'ils considéraient être une violation par Sodefor de son cahier des charges, la société avait alerté les autorités locales. Le 30 mars, la police et l'armée investissaient le village – commettant, semble-t-il, 38 viols et de multiples pillages et destructions. L'un des 37 villageois arrêtés aurait succombé des suites de violences subies en prison.

En janvier 2010, une intervention encouragée par la Sodefor près d'Oshwe (Province de Bandundu) entraînait le décès d'un villageois, de multiples coups et blessures, la séquestration illégale de villageois dans un conteneur de l'entreprise dépourvu de ventilation et leur incarcération dans des conditions inhumaines dans la prison d'Inongo.

Au-delà de la dénonciation et de la documentation de cet événement<sup>23</sup>, Greenpeace avait à nouveau appelé Tom van Loon (Coordinateur Environnement Afrique de Danzer) et Ulrich Grauert (Directeur Exécutif de Danzer) à ne pas recourir aux forces militaires ni policières pour gérer leurs conflits avec les communautés locales affectées par les opérations d'exploitation forestière en raison de la violence bien connue de leurs modalités d'intervention<sup>24</sup>.

L'impunité continuant à prévaloir dans le secteur de l'exploitation forestière en RDC, ces scandaleuses exactions se sont poursuivies tant à l'instigation de la Sodefor – avec de nouvelles arrestations et passages à tabac en janvier 2011 à Bobila (Province de l'Équateur) et en mai 2011 à l'encontre des villageois de Balinda – qu'à celle de Danzer à travers le cas de Yalisika et d'autres événements dans la même région, précédemment évoqués dans la chronologie.

#### **La société civile de la région de Bumba dénonce de façon récurrente le comportement et le recours à la répression par Danzer dans toutes les affaires liées à l'exaspération des communautés locales quant aux promesses non tenues de l'entreprise.**

En 2006, 29 villageois et militants des droits de l'homme adressaient une pétition au Gouvernement dénonçant l'exploitation forestière abusive du par le groupe Danzer<sup>25</sup>. Cette pétition avait été signée lors d'un séminaire organisé à Bumba par VSV (« La Voix des Sans Voix »), l'une des organisations congolaises les plus respectées dans la défense des droits de l'homme. En réaction, le groupe Danzer poursuivait en diffamation les pétitionnaires en mars 2007. Après trois années d'intimidations, il semble que les poursuites judiciaires à l'encontre des pétitionnaires aient finalement été abandonnées en 2010.

En novembre 2009, Greenpeace et la société civile de Bumba organisaient un forum réunissant quelques 50 représentants des communautés locales affectées par les opérations d'exploitation forestière – auquel le

groupe Danzer fut convié. Tom van Loon, Coordinateur Environnement pour l'Afrique de Danzer, participait à ce forum où il a été informé des récriminations de nombreuses communautés quant aux pratiques des sociétés d'exploitation forestière – et plus particulièrement celles du groupe Danzer : absence de mise en œuvre des accords sociaux, recours à la force et aux représailles policières en cas de conflit, absence d'informations élémentaires pour les communautés locales, destruction des points d'eau et d'autres ressources élémentaires par les activités d'exploitation forestière, etc. Le représentant de Danzer avait alors annoncé que la société ferait des efforts pour respecter ses engagements vis-à-vis des communautés affectées par l'exploitation forestière et pour mettre en œuvre des moyens de médiation pour résoudre les conflits ; de nouvelles promesses qui n'ont jamais été tenues.

« ...la SIFORCO, furieuse de soutien de la VSV aux Défenseurs des droits de l'homme en détresse face aux menaces leur proférées par cette multinationale, n'ayant pas hésité de mettre en branle sa toute puissance financière en vue de museler et d'anéantir l'action citoyenne de la société civile, s'est évertuée à mener une campagne, à travers l'internet et autres moyens de communication, de diabolisation et de dénigrement. »

- Communiqué de presse. La voix des sans voix. 7 juin 2009

## 5. Qui d'autre est impliqué ?

### La communauté des bailleurs de fonds

Après l'instauration en 2002 du programme de réforme du secteur forestier sous l'égide de la Banque Mondiale, plusieurs pays développés y ont adhéré en augmentant leur propre support bilatéral au secteur forestier de la RDC. Le choix de la Banque Mondiale de promouvoir l'exploitation industrielle des ressources forestières comme vecteur de croissance a connu un large écho auprès d'autres intervenants – bien que son propre département de gestion post-conflit suggère d'éviter un recours massif à l'exportation de matières premières dans les pays sortant d'une situation conflictuelle.

Neuf années après la réforme d'un secteur forestier notoirement corrompu en RDC, force est de constater qu'il ne s'agissait que d'un écran de fumée ayant permis de pérenniser d'anciennes pratiques et la communauté internationale des bailleurs de fonds semble avoir toujours du mal à admettre que le financement de ces pratiques d'un autre âge ne contribue nullement au développement des populations locales – dont le cadre de vie est pourtant profondément bouleversé par l'industrie forestière.

Certains Gouvernements, bailleurs de fonds, continuent donc de financer ce mode de développement non-durable sans véritablement prendre en compte les atteintes aux droits et à la survie des communautés locales, les impératifs de protection des dernières forêts intactes ni les prérequis essentiels pour qu'une exploitation industrielle des ressources forestières soit viable.

### Allemagne – Une dangereuse implication qui mine ses propres efforts

L'Allemagne est l'un des bailleurs de fonds les plus actifs dans le secteur forestier de la RDC pour avoir engagé des programmes ambitieux de conservation du patrimoine (parcs naturels), de gouvernance des ressources forestières, et plus généralement, de gestion raisonnée de la capacité de production. Le ministère allemand de la coopération économique et du développement (BMZ) est également impliqué dans des initiatives de préparation REDD (Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts) de différents pays – via le programme FCPF (Forest Carbon Partnership Facility) de la Banque Mondiale. Le BMZ est en l'occurrence le premier contributeur mondial de ce programme<sup>26</sup>. S'il a reconnu formellement l'importance des massifs forestiers non fragmentés<sup>27</sup> dans le cadre de sa politique sectorielle actuelle, son action sur le terrain ne reflète pas cette position

Ce système d'assistance risque d'être miné et génère *in fine* un écran de fumée derrière lequel se cachent tous ceux qui pillent les ressources naturelles de la RDC en poursuivant l'exploitation industrielle des dernières zones de forêts primaires intactes – au mépris des droits des communautés forestières comme le démontrent clairement les événements de Yalisika. La banque allemande de développement KfW conduit un projet destiné à aider les exploitants forestiers à obtenir des certifications FSC<sup>28</sup>. Les fonds allemands relatifs à ce projet transitent par le Ministère de l'Environnement de RDC et financent également les actions entreprises par les exploitants pour remplir leurs obligations légales de fourniture de plans de gestion des titres d'exploitation forestière qu'ils souhaitent développer. Actuellement en phase pilote, ce programme offre

son support à deux des plus gros exploitants de RDC : la Sodefor, une filiale du groupe NST basé au Liechtenstein et Siforco (Groupe Danzer).

En 2010, Greenpeace informait la banque KfW du manque patent de transparence de la Sodefor et de son implication dans les conflits sociaux avec les communautés locales<sup>29</sup>. En dépit de ces alertes basées sur des faits étayés par Greenpeace, la banque KfW n'a pris aucune mesure pour se détacher d'entreprises comme la Sodefor et Danzer impliquées dans des violations des droits de l'homme.

Il semble que le soutien financier de KfW à Danzer ait été suspendu, après que le BMZ et KfW ont été informés des faits relatés dans cette publication. Le gouvernement affirme qu'ils sont toujours en attente des résultats d'une enquête spéciale, dont ils ont affirmé vouloir partager les résultats avec Greenpeace. Ces déclarations remontent à 6 mois, et à l'heure de la publication de ce rapport, aucune nouvelle information n'est disponible sur les délais de publication de ces résultats. De même, aucune déclaration n'est disponible sur la possibilité que le BMZ puisse continuer à soutenir des compagnies au passif douteux, incluant violence et conflits sociaux en RDC.

L'Allemagne doit aujourd'hui choisir entre une stratégie positive de conservation, de bonne gouvernance et de développement de capacité focalisée sur la protection des forêts et des droits des communautés et la promotion de modèles de développement durable d'une part, et une approche autodestructrice consistant à soutenir les mesures fausement écologiques d'une industrie forestière méprisant les impératifs de protection des massifs forestiers et de ceux qui les habitent.

### France – L'exploitation forestière comme d'habitude et par-dessus tout

Comme l'Allemagne, la France a récemment apporté son support aux projets de la RDC en matière de conservation et de gouvernance, de constitution de capacité et de préparation REDD. Malheureusement, l'Agence Française de Développement (AFD), adhérant de longue date au programme français dit de « Gestion forestière durable » reste lourdement impliquée dans le financement de projets dont le seul but est de pérenniser les pratiques d'exploitation du passé sous couvert de « développement durable ».

L'Agence Française de Développement prévoit notamment d'octroyer à Danzer en RDC et en République du Congo un prêt de plusieurs millions d'Euros à taux réduit ; ce qui revient explicitement à mettre à contribution les contribuables français pour soutenir une entreprise directement impliquée dans des violations des droits de l'homme et dans la fragmentation des dernières zones de forêts primaires intactes. L'AFD a déjà mobilisé une subvention de 5 millions d'Euros (qui sera suivie d'une seconde tranche du même montant) afin de fournir une assistance technique à la conception et la mise en œuvre de plans de gestion forestière<sup>30</sup> à travers la société française de conseil FRM (Forêt Ressources Management). Sur la région du bassin du Congo (comptant 5 pays dont la RDC), l'AFD e<sup>31</sup>st également le premier intervenant (avec une subvention de 1,5 millions d'Euros) d'un projet multi-bailleurs de fonds visant à certifier la production de grumes et à promouvoir les ventes de bois certifié<sup>32</sup>.

En focalisant la plupart de ses aides au développement sur le modèle de « Gestion forestière durable » et sur des exploitants industriels comme Danzer, la France contribue avant tout à pérenniser la viabilité économique de ces entreprises au mépris de l'amélioration des conditions de vie de millions de congolais dépendant principalement des ressources forestières dans leur vie quotidienne.

### Les Pays-Bas vont-ils enfin reprendre leurs esprits ?

Bien que le gouvernement néerlandais ait été historiquement assez peu impliqué dans le secteur forestier de RDC, son programme STI (*Sustainable Trade Initiative*) pourrait bien en faire un nouvel acteur de la perpétuation des méthodes traditionnelles et obsolètes d'exploitation des forêts du Bassin du Congo.

Le programme « Bois Tropicaux » du STI est en effet fortement orienté sur la productivité de l'exploitation forestière, sous-tendue par l'idée que la promotion des certifications contribue à accroître la demande de bois certifiés, à ouvrir le marché à des producteurs de bois tropicaux « durables » et par conséquent à générer une croissance économique elle-même durable<sup>33</sup>.

Ce programme néerlandais intègre néanmoins des éléments intéressants – tels que l'utilisation de la coopération entre ONG (« NGO buddy-system ») au service du développement de capacité dans le Bassin du Congo. Il n'en demeure pas moins que son objectif majeur est d'augmenter de 4 millions d'hectares les forêts certifiées du Bassin du Congo ; ce qui revient à mettre la charrue avant les bœufs et à faire primer la quantité sur la qualité. Par ailleurs, ce programme recherche également un exemple emblématique de certification FSC en RDC<sup>34</sup>.

Le STI est actuellement en phase de sélection de partenaires dans le bassin du Congo. Il semble que Siforco (Danzer) en soit exclu au motif que l'entreprise toucherait déjà des subventions publiques (reste à savoir si elle en aurait également été exclue en raison des conflits sociaux et autres procès actuels). Il est

souhaitable que les incidents de Yalisika et autres événements de même nature fassent prendre conscience au gouvernement néerlandais que la certification d'exploitants forestiers tels que Danzer n'aura, dans les circonstances actuelles, aucun effet positif pour instaurer une croissance durable pour le peuple congolais. Le processus de sélection des partenaires du programme STI devrait *a minima* adopter des prérequis sociaux et environnementaux essentiels permettant d'exclure clairement toute entreprise impliquée dans le chaos social ou des violations des droits de l'homme.

## 6. Stop au « greenwashing » des entreprises impliquées dans le chaos social et le pillage des forêts du Congo

**C'est ainsi que le permis d'exploitation forestière de Danzer proche de la zone de Bosanga – où, rappelons-le, les habitants ont été battus et violés – est donc une zone certifiée FSC.**

### ***Le groupe Danzer et la certification FSC***

En dépit d'une tradition bien établie d'exploitation forestière irresponsable, le groupe Danzer a obtenu le label FSC (Forest Stewardship Council) pour ses activités de production et/ou de vente de bois – qui attesterait donc d'une gestion socialement et écologiquement responsable et économiquement viable de la ressource forestière. Plus précisément, l'entreprise gère quatre certificats FSC : 1) deux certificats « Chaîne de Traçabilité » (ou CoC pour *Chain-of-Custody*)<sup>35</sup> 2) un certificat « Gestion Forestière » (FM pour *Forest Management*) et Chaîne de Traçabilité, détenu par sa filiale IFO basée en République du Congo et 3) un certificat Chaîne de Traçabilité et Bois Contrôlé (CW pour *Controlled Wood* et COC pour *Chain of Custody*) , pour sa filiale Siforco en RDC, attribués par l'organisme de certification SGS les 22 septembre et 22 octobre 2010 (sous les références SGS-CW\_/FM-008062 et SGS-COC-008149).

Selon la politique d'association du FSC visant à fixer des règles minimales de responsabilité, le FSC n'accepte d'affilier des entreprises à son système et à ses produits labellisés que si leur gestion forestière et l'ensemble de leurs opérations d'exploitation satisfont à six critères sociaux et écologiques fondamentaux<sup>36</sup>. Compte tenu de la gravité des incidents survenus le 2 mai 2011 et du piètre historique de Danzer en RDC, Greenpeace appelle le FSC à se dissocier immédiatement du Groupe Danzer et à révoquer l'ensemble de ses certificats actuels. Greenpeace appelle également le FSC à suspendre la SGS en tant qu'organisme de certification dans le Bassin du Congo – responsable de l'attribution à Danzer desdits certificats FSC pour ses opérations en RDC et démontrant clairement que la SGS n'a pas procédé à une évaluation pertinente des activités du groupe Danzer au regard des standards du FSC.

L'attribution à Siforco des certificats Chaîne de Traçabilité (CoC) et Bois Contrôlé (CW) est un exemple emblématique d'attribution de labels FSC à une exploitation forestière plus que controversée dans une région telle que le Bassin du Congo extrêmement instable et à « haut risque ». Ces certifications jettent un doute très sérieux sur la crédibilité du FSC.

Greenpeace a régulièrement alerté le FSC et ses différents intervenants sur les risques de certification dans des pays où les droits de l'homme sont régulièrement bafoués<sup>37</sup> et lui a adressé le 30 avril 2011 une plainte officielle au sujet de la SODEFOR pour des problèmes similaires de non-respect des droits des communautés incompatibles avec sa politique d'association.

Pour préserver la réputation du FSC sur les marchés internationaux, il est capital, non seulement que FSC se désolidarise au plus vite du groupe Danzer, mais aussi qu'il prenne des engagements crédibles de ne plus attribuer de certifications dans le Bassin du Congo tant que les conditions élémentaires préalables à une certification crédible ne sont pas réunies.

Par ailleurs, le FSC doit faire face à ses responsabilités en tant qu'organisme de définition et de fixation de règles sans se défaire sur les entreprises candidates ou sur des organismes tiers de certification. Chaque fois qu'une entreprise opère dans un pays où les problèmes de gouvernance et le non-respect des droits de l'homme sont patents, la responsabilité du FSC exige un examen plus scrupuleux afin de s'assurer que l'entreprise en question ne contribue en aucun cas à exacerber ni à perpétuer de telles tensions.

Comme le FSC, le réseau GFTN (Global Forest and Trade Network) du WWF (World Wildlife Fund), partenaire de Danzer pour faciliter la certification de sa politique de gestion forestière et de ses produits ligneux, devrait également suspendre la participation du Groupe Danzer au réseau GFTN.<sup>38</sup>

## 7. Recommandations et conclusions

Au cours des dernières années, les exactions impliquant des sociétés d'exploitation forestière (arrestations arbitraires, viols, coups et blessures, etc.) telles la tragédie du 2 mai 2011 à Yalisika se sont multipliées. La plainte déposée par les victimes de Yalisika est en revanche un événement sans précédent dans la lutte contre l'impunité des entreprises en RDC, comme en atteste la déclaration d'un employé de Danzer au moment de la citation directe au mois d'août : « *J'ai toujours pensé que les blancs étaient intouchables.* »

Dans le contexte sociopolitique de la RDC, le courage extraordinaire de la communauté de Yalisika et de ses avocats ayant choisi d'aller de l'avant et de ne pas renoncer mérite encore une fois le respect. Greenpeace salue ce courage et les soutient dans leur action en justice. Pour mettre enfin un terme à l'impunité de pratiques d'exploitation forestière révoltantes, il est capital que la responsabilité de Siforco – et de sa société mère le Groupe Danzer – soit clairement établie.

Greenpeace considère les récentes pressions de Danzer sur la communauté pour obtenir un accord à l'amiable comme une tentative, de la part de l'entreprise, d'éviter les poursuites criminelles actuelles et tout débat à propos de sa responsabilité dans les atrocités du 2 mai dernier.

Greenpeace espère que la justice sera enfin rendue librement et recommande pour cela qu'une organisation indépendante observe et assure le suivi de ce procès et informe régulièrement de son déroulement le gouvernement, la communauté internationale de bailleurs de fonds et les sociétés civiles nationale et internationale.

### Responsabilité des pays bailleurs de fonds

La France et l'Allemagne recourent à des fonds publics pour soutenir financièrement des entreprises forestières irresponsables et génératrices de chaos social et de dégradations environnementales irréversibles. Ces entreprises, méprisant les droits des communautés locales, jouissent depuis bien trop longtemps d'une scandaleuse impunité exigeant à tout le moins que l'accès à ces soutiens financiers leur soit retiré. Les Pays-Bas devraient également adopter une politique similaire. Ces trois pays considèrent en effet à tort que lorsque ces entreprises obtiennent la certification FSC, les conflits sociaux disparaissent... Il est pourtant patent qu'avec ou sans certification FSC, les conflits se perpétueront tant que les causes profondes n'auront pas été valablement traitées : absence de plan de zonage, déni des droits fonciers des populations, exclusion des populations autochtones et des communautés locales des décisions relatives à la gestion des zones forestières, à leur implication et au partage des revenus. Pendant ce temps, les sociétés d'exploitation forestière poursuivent leur expansion en toute impunité au cœur de ces forêts.

Les bailleurs de fonds qui persistent à ignorer ces problématiques doivent réaliser qu'ils participent à l'enfermement de ces populations dans un prétendu développement ayant pour conséquence essentielle la destruction de l'environnement naturel dont elles dépendent exclusivement – sans la moindre contribution à leur développement économique. **Ces trois pays et les autres gouvernements bailleurs de fonds militant en faveur de la protection des forêts de RDC, de la réduction de la pauvreté et d'une exploitation durable de la ressource forestière doivent agir dès aujourd'hui et mettre un terme à des politiques aveugles en faveur des exploitants industriels.** Il est en effet plus important que jamais de prioriser et promouvoir un plan participatif d'utilisation des terres, de protéger des ressources forestières irremplaçables (les derniers paysages de forêts intactes) et de respecter les droits des Congolais et plus spécifiquement celui des communautés locales à maîtriser la gestion de leur propre environnement. En d'autres termes, les pays bailleurs de fonds devraient pour un temps mettre de côté leurs propres objectifs commerciaux et économiques pour repenser leurs programmes et projets afin qu'ils contribuent à une réelle croissance écologique et durable pour les populations congolaises.

### Recommandations au gouvernement de RDC

Les violents conflits sociaux évoqués dans ce document ne sont pas isolés et ne constituent qu'un nouvel exemple des exactions perpétrées en RDC par des entreprises communément considérées comme « responsables ». Greenpeace appelle le Gouvernement de RDC à pérenniser son moratoire de 2002 sur l'attribution de toute nouvelle concession forestière. Nous considérons en effet que la levée de ce moratoire exige notamment la définition préalable d'un plan de zonage participatif, promouvant une utilisation communautaire non-destructive des ressources forestières et donnant la primauté aux aspirations des communautés locales plutôt qu'à l'appétit de sociétés transnationales. Il s'agit en somme d'accomplir des progrès préalables parfaitement indispensables pour que l'économie forestière accède enfin aux niveaux requis de transparence, de contrôle et de responsabilité.

## Recommandations au groupe Danzer

Le groupe Danzer doit assumer pleinement ses responsabilités et celles de ses employés impliqués dans le raid sur Yalisika. A minima, Danzer doit absolument éviter de faire obstruction à la justice et respecter le droit des communautés locales à faire valoir leurs droits en justice.

Danzer et les autres sociétés forestières de RDC doivent par ailleurs cesser la propagande de leur soi-disant gestion « durable » des ressources forestières tant qu'elles ne respectent pas les principes élémentaires de transparence en informant le public de leurs opérations (cartes de leurs concessions et permis de coupe, état des taxes acquittées, etc.) et qu'elles bafouent les droits fondamentaux des populations locales dont la survie dépend de ces ressources forestières. Les plus 'progressives' parmi ces entreprises, s'il y en a, devraient prendre de clairs engagements environnementaux et de respect social, et soutenir des initiatives telles qu'un zonage participatif qui, pour une fois, prendrait véritablement en considération la consultation des populations qui dépendent de ces forêts.

**« Le Groupe Danzer a la tradition de se baser sur un système de valeurs fiables. L'intégrité, la fiabilité, la responsabilité et la confiance sont au cœur de sa politique d'entreprise et de sa volonté de privilégier le dialogue, sa capacité à apprendre et à répondre aux critiques. »<sup>39</sup>**

[Traduction Greenpeace]

---

<sup>1</sup> Le groupe Danzer est une société d'exploitation forestière à capitaux allemands basée en Suisse. Plusieurs de ses filiales et entités (dont la société Siforco en RDC) sont étroitement imbriquées. Dans cette étude, toutes les entités du groupe Danzer seront indifféremment dénommées « Danzer ».

<sup>2</sup> Greenpeace, *Le pillage des forêts du Congo (Carving up the Congo)*, avril 2007 :

[http://www.greenpeace.fr/presse/foret/rapports/afrique\\_centrale/LePillagedesForetsduCongo.pdf](http://www.greenpeace.fr/presse/foret/rapports/afrique_centrale/LePillagedesForetsduCongo.pdf)

Rapport de Greenpeace sur l'état du secteur forestier en République Démocratique du Congo : « *Le pillage des ressources forestières du Congo se poursuit* », octobre 2008.

<http://www.greenpeace.org/raw/content/france/presse/dossiers-documents/greenpeace-etude-sectorielle.pdf>

<sup>3</sup> Force navale et Police Nationale.

<sup>4</sup> Groupement de Yalisika, territoire de Bumba, district de Mongala, province de l'Équateur.

<sup>5</sup> Danzer aurait également fourni le carburant de ces véhicules.

<sup>6</sup> Tom van Loon, Fanny Rodriguez (Danzer) : « Faits concernant les événements », avec annexes du 17 mai 2011 et e-mail adressé au moins à Greenpeace, WWF, FIB, ATIBT.

Dieter Haag (Siforco), Ulrich Grauert (Danzer), « Faits concernant les événements », 20 juin 2011, e-mail adressé au moins à Greenpeace et au WWF.

<sup>7</sup> [http://www.lephareonline.net/lephare/index.php?option=com\\_content&view=article&id=4304:le-groupement-yalisika-a-bumba-saisit-la-justice&catid=51:rokstories&Itemid=108](http://www.lephareonline.net/lephare/index.php?option=com_content&view=article&id=4304:le-groupement-yalisika-a-bumba-saisit-la-justice&catid=51:rokstories&Itemid=108)

<sup>8</sup> « Greenpeace dénonce de graves violations de droits de l'homme liées à l'exploitation forestière de SIFORCO près de Bumba en RDC », 16 juin 2011.

<http://www.greenpeace.org/fr/Actualities/actualites/Greenpeace-Condanne-de-Graves-Violations-de-Droits-de-l-Homme-Liees-a-l-Exploitation-Forestiere-de-la-SIFORCO/>

<sup>9</sup> Radio Okapi, « Journal français matin », 17 juin 2011, <http://radiookapi.net/emissions-audio/journal-francais/2011/06/17/journal-francais-matin-1739>

<sup>10</sup> Groupe Danzer, « Déclaration de Siforco relative au conflit de Yalisika », 28 juin 2011, [http://www.danzergroup.com/Press-Releases-Detail.87.0.html?&L=1%252F%2525&tx\\_ttnews\[tt\\_news\]=458&tx\\_ttnews\[backPid\]=80&cHash=daacaa4c78adac318ae19464e7b519c7](http://www.danzergroup.com/Press-Releases-Detail.87.0.html?&L=1%252F%2525&tx_ttnews[tt_news]=458&tx_ttnews[backPid]=80&cHash=daacaa4c78adac318ae19464e7b519c7)

<sup>11</sup> [http://www.lepotentiel.com/afficher\\_article.php?id\\_edition=&id\\_article=114579](http://www.lepotentiel.com/afficher_article.php?id_edition=&id_article=114579)

<sup>12</sup> [http://www.danzergroup.com/fileadmin/files\\_group/docs/EnvrPolicyProduction\\_EN\\_5May05.pdf](http://www.danzergroup.com/fileadmin/files_group/docs/EnvrPolicyProduction_EN_5May05.pdf)

<sup>13</sup> Op.cit

<sup>14</sup> Greenpeace, "Le groupe Danzer est impliqué dans la corruption et l'exploitation forestière illégale" juin 2004

<http://www.greenpeace.org/raw/content/france/presse/dossiers-documents/le-groupe-danzer-est-implique>

Greenpeace, « Implications du groupe Danzer dans des activités de corruption et d'exploitation forestière illégale avec suspicions de relations avec des trafiquants d'armes en liste noire et présomptions de falsifications », novembre 2004,

[http://www.illegal-logging.info/uploads/Danzer2\\_French.pdf](http://www.illegal-logging.info/uploads/Danzer2_French.pdf)

<sup>15</sup> En liaison avec les activités du MLC en République centrafricaine en 2002 et 2003.

<sup>16</sup> Groupe Danzer : « Réponse du groupe Danzer au rapport de Greenpeace « Pillage des forêts du Congo », 27 avril 2007, [http://www.danzergroup.com/fileadmin/files\\_group/docs/response\\_27042007.pdf](http://www.danzergroup.com/fileadmin/files_group/docs/response_27042007.pdf)

<sup>17</sup> Dominic Johnson, « Von der Gewalt zur Friedensökonomie. Deutsche Unternehmen in der Demokratischen Republik Kongo », (Ökumenisches Netz Zentralafrika), juin 2007,

[http://www.oenz.de/downloads/oenz\\_web.pdf](http://www.oenz.de/downloads/oenz_web.pdf) (notre traduction). Voir aussi : « Mit Herzklopfen durch den Urwald », Econo, Juillet 2006 : « Une administration rebelle est au pouvoir. [...] Haag apporte de l'espoir. Les rebelles négocient avec Haag. La vie continue. » (notre traduction). Plus tard, Danzer changera de discours, prétendant n'avoir jamais réalisé de paiements « directs *ni indirects* » en faveur des rebelles (italique ajouté).

Groupe Danzer, « Déclaration du groupe Danzer en réponse au rapport de Greenpeace intitulé 'Etude sectorielle : Exploitation forestière en République Démocratique du Congo. Le pillage du Congo continue' publiée en octobre 2008 », octobre 2008,

[http://www.danzergroup.com/fileadmin/files\\_group/docs/Statement\\_Danzer\\_Group\\_final.pdf](http://www.danzergroup.com/fileadmin/files_group/docs/Statement_Danzer_Group_final.pdf)

<sup>18</sup> Rapports Greenpeace, (op.cit).

<sup>19</sup> Secteur de Loeka.

<sup>20</sup> Greenpeace, « Les laissés-pour-compte de la réforme forestière en République Démocratique du Congo », juillet 2010, <http://www.greenpeace.org/fr/Presse/Publications/La-reforme-forestiere-en-RD-Congo/>

<sup>21</sup> Greenpeace, octobre 2008.

<sup>22</sup> Ibid. Voir aussi Global Witness, « *We are people already sold* » - un film démontrant l'impact réel de l'exploitation industrielle sur les communautés congolaises, 27 septembre 2011, <http://www.globalwitness.org/library/we-are-people-already-sold-film-shows-real-impact-industrial-logging-congolese-communities>

<sup>23</sup> Greenpeace, « Les laissés-pour-compte de la réforme forestière en République Démocratique du Congo », juillet 2010, (op.cit)

<sup>24</sup> Dialogue direct lors de réunions au sujet des pré-requis du FSC (2010).

<sup>25</sup> Voir « Survie, RDC : Les sans voix de la forêt osent élever la voix », 7 mai 2007,

<http://survie.org/billets-d-afrique/2007/158-mai-2007/RDC-Les-sans-vois-de-la-foret-ose-et>

Greenpeace, octobre 2008 (op. cit.)

<sup>26</sup> [http://www.bmz.de/de/was\\_wir\\_machen/themen/umwelt/wald/Deutscher\\_Beitrag/Multinational/index.htm](http://www.bmz.de/de/was_wir_machen/themen/umwelt/wald/Deutscher_Beitrag/Multinational/index.htm)

---

<sup>27</sup> Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ), Allemagne 2002. *Forest Sector Concept*. <http://www.gtz.de/de/dokumente/en-bmz-23-forest-sector-concept-2002.pdf>.

<sup>28</sup> [assets.panda.org/downloads/expose\\_zasy\\_xiii\\_cfm\\_buenos\\_aires.pps](http://assets.panda.org/downloads/expose_zasy_xiii_cfm_buenos_aires.pps).

<sup>29</sup> Greenpeace « Les laissés-pour-compte de la réforme forestière en République Démocratique du Congo », juillet 2010, (op.cit)

<sup>30</sup> AFD (2011), RDC, Gestion durable de la forêt, <http://www.afd.fr/base-projets/consulterProjet.action?idProjet=CCD1007>

<sup>32</sup> AFD (2010), APPUI À L'ÉCO-CERTIFICATION DES CONCESSIONS FORESTIÈRES EN AFRIQUE CENTRALE (ECOFORAF), [http://www.ffem.fr/lang/fr/site/ffem/accueil/projets/projets\\_ffem-par-secteur/Projetsbiodiversite/CZZ1545-ECOFORAF](http://www.ffem.fr/lang/fr/site/ffem/accueil/projets/projets_ffem-par-secteur/Projetsbiodiversite/CZZ1545-ECOFORAF)

<sup>33</sup> <http://duurzamehandel.com/wood>

<sup>34</sup> <http://duurzamehandel.com/hout-congo-basin-program>

<sup>35</sup> Le groupe Danzer est titulaire d'un certificat de traçabilité (CoC) couvrant 11 sites membres primaires en charge du traitement des grumes et/ou des produits de placage aux États-Unis, au Canada et en Europe et d'un certificat de traçabilité (CoC) distribution/vente en gros pour une entreprise basée au Royaume-Uni. <http://info.fsc.org/>

<sup>36</sup> Activités inacceptables.

Le FSC n'accepte pas de s'associer avec des entreprises impliquées directement ou indirectement dans les activités inacceptables suivantes :

- a) Coupes ou ventes illégales de bois ou produits forestiers illégaux
- b) Violation des droits humains ou traditionnels dans la conduite des opérations forestières
- c) Destruction de forêts à haute valeur de conservation lors des opérations d'exploitation
- d) Conversions significatives de forêts en plantations ou zones d'utilisation non-forestière
- e) Introduction d'organismes génétiquement modifiés lors des opérations forestières

Violation des conventions adoptées par l'OIT (*telles que définies dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail*).

[http://www.fsc.org/fileadmin/web-data/public/document\\_center/international\\_FSC\\_policies/policies/FSC-POL-01-004\\_V1\\_Policy\\_on\\_Association.pdf](http://www.fsc.org/fileadmin/web-data/public/document_center/international_FSC_policies/policies/FSC-POL-01-004_V1_Policy_on_Association.pdf)

<sup>37</sup> Greenpeace : « Les certifications contestables mettent en danger la crédibilité globale du FSC », 25 mai 2011

<http://www.greenpeace.org/africa/Global/africa/publications/French.FSC%20Crise%20Bassin%20du%20Congo.FINAL.E.pdf>

<sup>38</sup> Global Witness : « *Pandering to the loggers: Why WWF's Global Forest and Trade Network isn't working* », juillet 2011, [http://www.globalwitness.org/sites/default/files/pdfs/Pandering\\_to\\_the\\_loggers.pdf](http://www.globalwitness.org/sites/default/files/pdfs/Pandering_to_the_loggers.pdf)

<sup>39</sup>